

N° 2026_149



République Française – Département de l'Isère
Commune de Saint Etienne de Crossey

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt octobre deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice HURÉ, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 14/10/2026

Etaient présents : BERTHOLET Jean-Luc, BLAIS Soizic, BOUCHARD Laurent,
BOULOS Johanna, BRAHMI Djoura, CHABANEL Boris, DUTHEIL Richard, GAY Nathalie,
GUILLIER François, HURÉ Fabrice, JANOWSKI Matthieu, LACHAISE Henri, MOLLIER
Bruno, PERRET Christophe, PISOT Anne, QUENTIN-LU Kim, RIVIER-VIAL Claire

Absents ou représentés : AURIA Céline (Pouvoir Claire RIVIER-VIAL), BIANCO André
(Pouvoir Fabrice HURÉ), GOURRIER Aurélien, HUMBERT-VALENTIN Audrey (Pouvoir
Kim QUENTIN-LU), NICOLAS Julien (Pouvoir Christophe PERRET), ROUT Sabine
(Pouvoir Laurent BOUCHARD).

Secrétaire de séance : Henri LACHAISE

Membres en exercice : 23

Présents : 17

Vote : 22 pour : 22 contre : 0

abstention : 0

TE38 – TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC- SALLE MULTI ACTIVITES

M François GUILLIER, Adjoint rapporte à l'assemblée que suite à la demande de la commune, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de programmer dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité de Saint Etienne de Crossey
Affaire N° 25-100-383
EP- salle multi-activités

Une première délibération avait été prise en date du 03/02/2026, mais la participation financière de la commune a été revue en raison de modification de prestataires dans le cadre du marché public de la construction de la salle multi-activités, ce qui amène à délibérer une nouvelle fois sur ce projet et pour annuler la délibération N° 2026_13 du 03/02/2026.

Après étude définitive, le coût d'investissement prévisionnel TTC de l'opération est estimé à **21 082 €**

Conformément aux modalités de financement de l'exercice de la compétence éclairage public de TE38, des participations communales sont sollicitées pour financer ladite opération :

La participation communale aux frais de gestion de TE38 s'élève à **1 054 €**
La participation communale prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à **13 176 €**

Afin de permettre à TE38 de programmer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement prévisionnel définitif,
- Du montant définitif de l'appel à contribution aux frais de gestion de TE38, qui sera appelé deux mois après le début des travaux, en section de fonctionnement- compte 65568

- Du montant prévisionnel de l'appel à contribution aux dépenses d'investissement de TE38, qui sera appelé en deux fois, 80% deux mois après le début des travaux puis le solde sur présentation du décompte définitif, en section d'investissement - compte 204181
- De l'obligation d'engager le montant de ces participations au budget de la collectivité

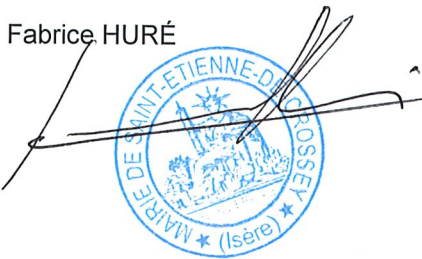
Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité des membres présents :

- Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, prévoyant un coût d'investissement prévisionnel TTC de **21 082 €**
- Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'une contribution budgétaire d'un montant prévisionnel total de 13 **176 €**
- Prend acte de sa contribution budgétaire définitive aux frais de gestion de TE38 d'un montant définitif de **1 054 €**
- Engage au budget de la collectivité, aux comptes 65568 et 204181, les contributions budgétaires ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Fabrice HURÉ



Le secrétaire de séance

Henri LACHAISE



Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale : 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000) ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens »



TE38 - PLAN DE FINANCEMENT éclairage public

05/10/2026

Commune :	SAINT-ÉTIENNE-DE-CROSSEY
Opération n° :	25-100-383
Libellé :	EP - salle multi-activités

COÛT DE L'OPERATION	
Coût d'objectif	16 284 €
Maîtrise d'œuvre	0 €
% imprévu	814 €
Révision	470 €
Coût d'investissement HT	17 568 €
TVA payée et récupérée par TE38	3 514 €
Taux TVA	20 %
TVA	3 514 €
Coût d'investissement TTC	21 082 €

Accusé de réception et Bon Pour Accord
Date :
Cachet, signature :

FINANCEMENT PREVISIONNEL OPERATION (HT)			
Participation TE38 minorant la contribution communale		Base - 25% du coût HT	4 392 €
		Complément - 25% du coût HT (si perception TICFE-C par TE38)	0 €
Total participation TE38 HT			4 392 €
Autres participations éventuelles minorant la contribution communale			
Total participation tiers			0 €
Participation communale à l'investissement (contribution budgétaire)		Montant prévisionnel	13 176 €
Appels à contribution			
1er appel - 2 mois après le début des travaux		80% du montant prévisionnel	
Solde sur présentation du décompte définitif		calculé à partir des dépenses réelles	
Compte à affecter (M57)			65568
FINANCEMENT FRAIS DE GESTION			
Coût de fonctionnement (8 % du coût HT) Relatifs aux charges de personnel et coûts de structure TE38			1 405 €
Participation TE38 minorant la contribution communale			
Total participation TE38 HT			351 €
Participation communale aux frais de gestion (contribution budgétaire)		Montant définitif	1 054 €
Appels à contribution			
2 mois après le début des travaux		100% du montant définitif	
Compte à affecter (M57)			65568

Envoyé en préfecture le 21/10/2026

Reçu en préfecture le 21/10/2026

Publié le 21/10/2026

ID : 038-213803836-20261020-2026149DEL-DE



Envoyé en préfecture le 21/10/2026

Reçu en préfecture le 21/10/2026

Publié le 21/10/2026



ID : 038-213803836-20261020-2026149DEL-DE